

CONTEXTE

Le site se trouve à l'extrême sud-ouest du village, à l'arrière des dernières maisons implantées le long de la Route de Champdor, sur un tènement plat d'environ 1,5 ha. Le site est bordé d'arbres et de linéaires bocagers sur ses parties nord et sud. Il est ouvert sur le paysage de la Grande Montagne, dominé par la ligne de crêtes s'étendant de Condamine (bief du Valey) à Aranc (bief de Somières).

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Composition :

Le site permet de réfléchir au développement d’une offre nouvelle à vocation d’habitat afin de conforter la trame bâtie du bourg. La densité minimale attendue sur le site est de 14 log/ha, soit 22 logements de type individuel. Le projet pourra proposer une part de logements locatifs aidés, à hauteur de 15% de l'offre de logements totale. Le site fera l'objet d'un aménagement d'ensemble qui devra intégrer la voie d'accès, des places de stationnement en nombre suffisant, un espace de retournement et les réseaux secs et humides.

Desserte :

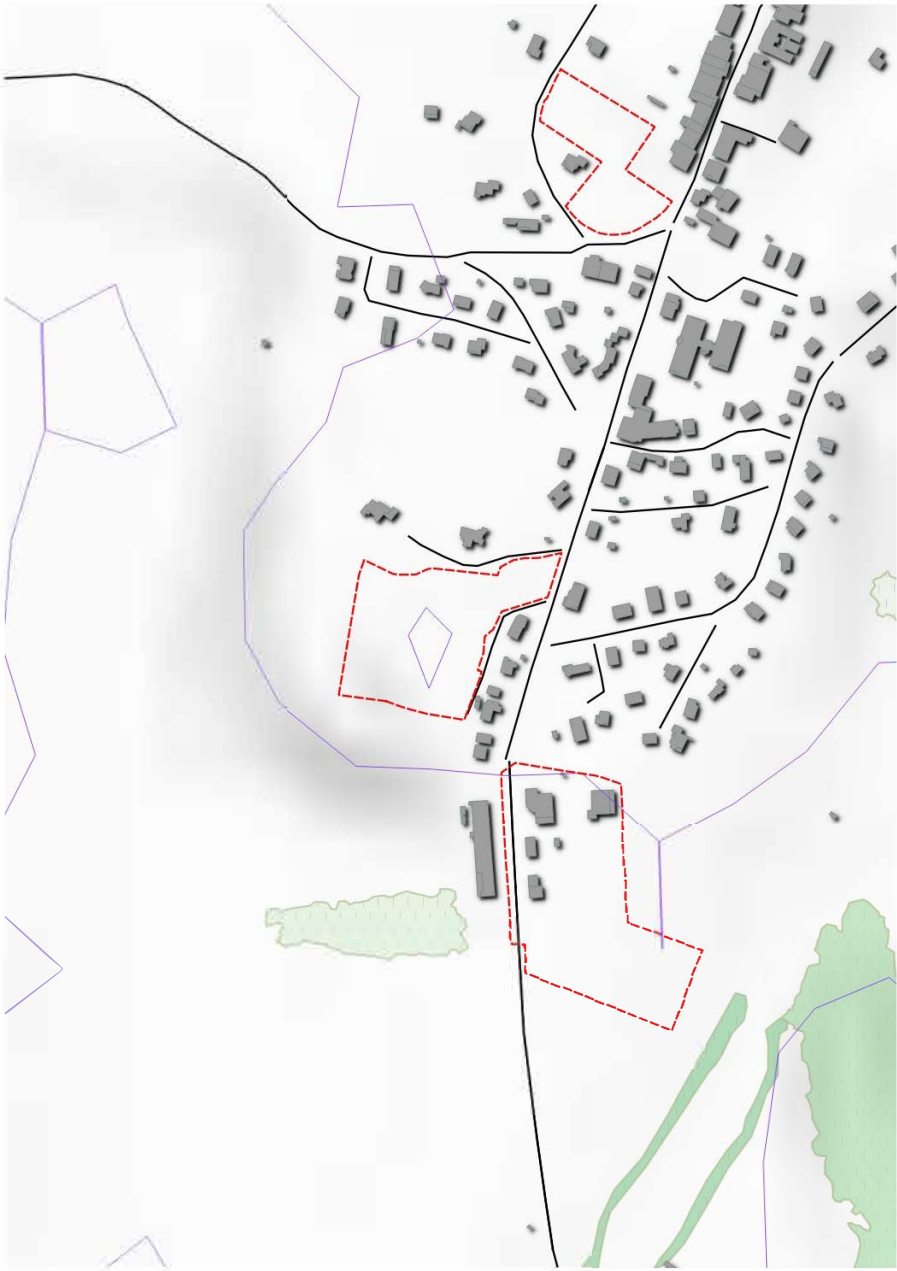
L’accès au site se fait par la route de Champdor. Des cheminements piétons seront intégrés à l’aménagement afin de sécuriser les traversées piétonnes et encourager les déplacements doux.

Paysagement-Environnement :

L'insertion du site est assurée grâce à des transitions adaptées (écran végétal, éléments végétaux maintenus...). Une recherche de qualité concernant les espaces publics aménagés sera poursuivie. Des essences végétales locales seront privilégiées pour les aménagements paysagers. De la même façon, les haies végétales devront être préférées aux clôtures hermétiques. Sur ces parcelles, les constructions seront de hauteur limitée à R+1+C afin de limiter l'impact des nouvelles constructions sur le grand paysage à l'ouest depuis les RD 34 et RD 57 (respectivement en direction de Corcelles et du Col de Pisseloup).

Réseaux et autres enjeux :

L’ensemble des risques est pris en compte dans la faisabilité du projet. Des solutions seront systématiquement apportées afin de limiter les impacts sur les personnes et les biens. L’aménagement global du site veille à limiter le ruissellement des eaux pluviales en mettant en place des solutions de gestion alternative (surfaces imperméabilisées, créations de noues paysagères, mise en place de dispositifs de stockage d’eau pluviales, ...).



Localisation au sein du territoire

En nuances de vert apparait la végétation (bois, landes, haies...), en noir les axes de communication et en rouge les périmètres des sites de projet.

Commune de Brénod

Orientation d'Aménagement et de Programmation n° 01

Légende

-  Périmètre d'OAP
- Principes d'Aménagement*
- Habitat*
 -  Logements individuels
 -  Secteur de mixité sociale
- Principe de paysage*
 -  Franges paysagères à créer ou à maintenir
- Principes de desserte*
 -  Liaisons douces

